

Nom de l'assuré : _____

N° A.V.S. : _____

DEMANDE DE L'AVOIR DE VIEILLESSE EN CAPITAL

selon l'article 27 du règlement de prévoyance

En application de l'article 27 du règlement de prévoyance, l'assuré soussigné demande que l'avoir de vieillesse à disposition, soit versé sous forme de capital.

Il note que la présente demande est irrévocable.

Lieu et date

Signature :

Si l'assuré est marié, le conjoint doit se présenter à nos bureaux, muni de la présente et d'une pièce d'identité, afin de confirmer son consentement par sa signature.

Signature du conjoint :

Le Conseil de fondation est d'accord avec le versement d'un capital.

Signature :

Genève, le _____

Une copie de la présente, dument complétée par le demandeur, doit être adressée en temps utile à la Caisse de Prévoyance de la Construction